

**Prof. Dr. Roman Poseck**

Président de la Cour d'appel du Land de Hesse et Président de la Cour d'appel du Land de Hesse du Tribunal régional supérieur de Francfort-sur-le-Main

### **"L'Europe, le pays et la ville - Ensemble pour l'État de droit"**

C'est un grand plaisir pour moi de pouvoir m'adresser à vous ce soir dans le cadre du festival culturel. Lorsque j'ai reçu la sollicitation de M. Kern il y a quelques semaines, je n'ai dû réfléchir que brièvement. Après avoir entendu parler de l'événement d'aujourd'hui et du festival de ces jours-ci, ma réponse positive était une évidence.

Je suis impressionné par ce que la ville de Rödermark et ses habitants accomplissent. C'est ici que l'on peut vivre l'Europe en profitant de ses meilleurs côtés. En ces temps de scepticisme général envers l'Europe, il est plus important que jamais de souligner l'importance et la valeur ajoutée d'une Europe unie.

Il n'y aura paix, liberté et prospérité qu'avec et non contre l'Europe. Dans un monde qui s'écroule, où l'État de droit et la démocratie sont en recul dans de nombreux États, dans lequel les États-Unis, avec leur président actuel, ne sont plus un partenaire fiable, où de nombreux défis, tels que le changement climatique ou les migrations, ont des causes mondiales, il ne peut y avoir qu'une seule réponse : une Europe forte et unie qui défend ses valeurs communes.

Nous ne devons pas laisser le champ libre à ceux qui disent du mal du processus d'unification en Europe et qui considèrent le nationalisme comme la réponse aux défis du présent et de l'avenir. Nous ne serons pas en mesure de façonner l'avenir par nous-mêmes - ni en tant que ville, ni en tant que pays. Seule une Europe unie et solidaire est garante d'un avenir prospère.

Ce qui peut résulter des promesses de libération des nationalistes, nous le voyons actuellement en Grande-Bretagne : un pays divisé qui est dans une impasse et dans lequel des majorités positives et constructives ne semblent plus vraiment possibles. Beaucoup savent ce qu'ils ne veulent pas. Mais ce qu'ils représentent n'est guère clair ; en tout cas, il n'y a pas de majorité pour un chemin vers l'avenir.

Nous avons besoin d'un nouvel élan pour un processus d'unification européenne qui soit soutenu et réalisé par les populations locales. Elle doit se faire à tous les niveaux - l'Europe elle-même, le pays et la ville. Ce n'est pas à la politique d'imposer ce processus.

L'Europe doit également être plus que juridique et bureaucratique. C'est pourquoi je ne trouve pas seulement cette réception publique ainsi que l'exposition, qui est sur le point d'ouvrir ses portes, extrêmement précieuses, mais je considère également l'engagement de la ville de Rödermark dans son ensemble comme un exemple.

Rödermark est un modèle d'orientation européenne, au cœur de la Hesse et de l'Europe. Ici, sur place, il devient clair qu'un sentiment d'appartenance aussi bien à sa patrie qu'à l'Europe ne représente pas une contradiction, mais plutôt les deux faces d'une même médaille.

En tant que Limbourgeois j'avoue qu'avant ce soir, je n'avais qu'une idée approximative de Rödermark. Je savais que c'était une ville du district d'Offenbach avec une destination de la ligne de S-Bahn ; je connaissais le maire de la ville, également en tant qu'ancien juge au tribunal de l'État. Je ne savais rien de l'engagement européen et suis d'autant plus impressionné par ce que j'ai découvert entre-temps. Le partenariat vivant avec des villes de Hongrie, d'Italie et d'Autriche, mais aussi de la France, la Pologne et la Turquie, est une contribution importante à la coexistence pacifique et à la compréhension mutuelle entre les peuples. Je me réjouis donc également de la présence des représentants des villes jumelées. L'engagement du lycée Oswald-von-Nell-Breuning en tant qu'école européenne mérite également une reconnaissance particulière. C'est là que les élèves sont préparés à l'Europe et que les valeurs européennes sont transmises.

Je suis et reste un Européen convaincu. Ma génération - je suis né en 1970 - a probablement été plus impliquée dans le processus d'unification européenne que toute autre et peut en tirer profit. Nous avons grandi avec lui et la paix, la liberté et la prospérité ont marqué la plupart d'entre nous au cours des 50 dernières années. Sans l'Union européenne, cette évolution n'aurait pas eu lieu. Ma génération a parcouru ce continent pendant et après l'école, fait des voyages interrails et aériens, fait des études en Europe, appris à connaître de splendides paysages, villes, cultures et peuples, et tout cela avec des frontières ouvertes en Europe.

Mes séjours à Perpignan, dans le sud de la France, après mon baccalauréat et à Utrecht aux Pays-Bas dans le cadre du programme Erasmus pendant mes études sont parmi les meilleures et les plus marquantes de mes expériences. Quand j'ai fait mes études aux Pays-Bas au milieu des années 1990, l'Union européenne a eu un grand impact, en particulier sur les pays d'Europe orientale. À l'époque, je n'aurais pas pu imaginer qu'aujourd'hui, en Europe, nous devons à nouveau promouvoir activement l'acceptation de l'Union européenne.

Le président français Emmanuel Macron a lancé cette semaine un appel fort en vue d'un "nouveau départ en Europe". Son discours, également publié en allemand, dit littéralement :

*"Jamais, depuis la Seconde Guerre mondiale, l'Europe n'a été aussi importante. Et pourtant, l'Europe n'a jamais été en si grand danger. ... ni la paix ni l'Europe ne sont considérées comme allant de soi."*

Dans mon discours, je veux me consacrer aux différents niveaux qui influencent notre vie, à savoir l'Europe, le pays et la ville, et établir des liens avec l'État de droit en fonction de mon parcours professionnel.

L'Union européenne et l'État de droit ont beaucoup de choses en commun, surtout en ces temps difficiles. Ce sont des réalisations indispensables des dernières décennies ; On les prend souvent pour acquis et on en fait parfois des boucs émissaires. Elles sont parfois compliquées ; elles ne reposent pas sur la poursuite effrénée d'intérêts individuels, mais rassemblent et équilibrent des intérêts différents.

C'est précisément pour cette raison qu'ils éprouvent des difficultés à faire face aux attaques et aux dénigrements radicaux et simplistes que nous connaissons malheureusement aujourd'hui.

L'Union européenne et l'État de droit sont indissociablement liés. L'État de droit est l'un des principes fondamentaux du processus d'unification européenne. Il relie les pays d'Europe et les distingue de nombreux autres États.

Je suis fermement convaincu que si l'Union européenne devait échouer, l'État de droit en Europe subirait également des dommages irréparables. Et vice versa : Nuire à l'État de droit, c'est aussi porter un préjudice irréparable à l'Union européenne. Elle serait frappée au cœur de sa marque.

Les fondements normatifs de l'état de droit sont sans équivoque. On les trouve à tous les niveaux - en Europe, dans le pays et les communes.

L'article 2 du traité sur l'Union européenne constitue la base de l'État de droit dans chaque État membre et chaque commune :

*"Les valeurs sur lesquelles l'Union est fondée sont le respect de la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'État de droit et les droits de l'homme, y compris les droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes à tous les États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité des femmes et des hommes."*

Notre Loi fondamentale est favorable à l'Europe, mais elle la soumet également à la condition de l'État de droit. L'article 23 de la Loi fondamentale stipule :

*"Pour réaliser une Europe unie, la République fédérale d'Allemagne contribue au développement de l'Union européenne, qui est attachée aux principes démocratiques, constitutionnels, sociaux et fédéraux et au principe de subsidiarité, et qui garantit une protection des droits fondamentaux essentiellement comparable à celle de la Loi fondamentale".*

Lors du référendum d'octobre 2018, les habitants de la Hesse se sont également clairement engagés en faveur de cette Europe. Avec une large majorité de 82,4 %, ils ont voté en faveur d'un nouvel article 64 dont le libellé est le suivant :

*"La Hesse est un État membre de la République fédérale d'Allemagne et, en tant que telle, fait partie de l'Union européenne. La Hesse est attachée à une Europe unie qui respecte les principes démocratiques, constitutionnels, sociaux et fédéraux ainsi que le principe de subsidiarité, préserve l'indépendance des régions et assure leur participation aux décisions européennes."*

La Constitution de la Hesse souligne donc également l'autonomie des régions et l'engagement en faveur d'une Europe unie. Il ne s'agit pas d'un "ni l'un ni l'autre", mais d'un "tant l'un que l'autre".

L'engagement en faveur de l'Europe convient à une région comme la région Rhin-Main, qui est au cœur de l'Europe, qui est plus internationale que presque aucune autre région et dont le succès économique dépend particulièrement de la libre circulation au sein de l'Union européenne.

Et tous les fans de l'Eintracht Francfort, ici à Rödermark, ont certainement applaudi leur équipe avec l'hymne national et chanté "Au Cœur de l'Europe" avec enthousiasme, et pas seulement depuis que l'Eintracht joue avec succès le football en Europe. Nous, les Hessois, avons toutes les raisons d'être de bons et reconnaissants Européens.

Mais ces normes de base en ce qui concerne l'État de droit doivent aussi être remplies de vie à tous les niveaux - en Europe, dans le pays et la ville. Comment cela sera-t-il évalué ? Personnellement, je vois beaucoup de lumière, mais aussi un peu d'ombre.

Cela exige également une définition de ce que représente l'État de droit. À ce sujet je perçois certains malentendus ou des distorsions délibérées dans le débat actuel.

Un État de droit n'est pas seulement caractérisé par un État fort. C'est également une particularité de l'État de droit que ce dernier protège les citoyens d'un État excessivement fort et envahissant. Dans l'État de droit, les personnes ne sont pas des objets, mais des sujets avec leur propre dignité et leurs propres droits, quelle que soit leur origine. La haine, l'exclusion et l'intolérance sont incompatibles avec l'État de droit.

L'élément central de l'état de droit est l'attachement au droit et, avant tout, l'attachement de tout ce qui concerne le pouvoir de l'État à la loi et l'ordre. En outre, un État de droit ne peut être imaginé qu'avec un pouvoir judiciaire indépendant et fonctionnel qui fait respecter la loi. L'exigence d'un procès équitable et l'octroi d'une protection juridique efficace sont élémentaires.

Selon ces normes, je vois un très haut niveau d'État de droit en Europe, dans notre pays et dans nos communes.

Les actions de l'administration ne plaisent pas toujours à tout le monde ; c'est dans la nature des choses, car il faut aussi prendre des décisions désagréables. Toutefois, je ne crois pas que l'on puisse nier que le fait de lier la loi aux actions de l'exécutif est un facteur déterminant dans tous les domaines de notre travail.

Malheureusement, il y a aussi quelques cas particuliers dans notre pays, comme le refus de la ville de Wetzlar d'appliquer une décision de la Cour constitutionnelle fédérale, ou l'expulsion d'un Tunisien de Rhénanie du Nord-Westphalie au mépris des procédures judiciaires en cours. À mon avis il s'agit de cas individuels négatifs de non-respect de l'État de droit qui sont alarmants mais qui ne peuvent (encore) être généralisés.

L'Europe est d'une importance capitale pour toutes les actions des autorités locales. On estime que 70 à 80 % des règlements adoptés dans l'Union européenne sont directement liés aux collectivités locales. La loi qui réglemente les élections locales, les services d'intérêt général, les marchés publics, mais aussi le droit administratif dans son ensemble, a

aujourd'hui un aspect européen incontestable. Pour les administrations locales cela n'est pas toujours facile à mettre en œuvre, mais cela ne change rien au fait que l'on recherche un respect intégral de ces exigences.

Ce serait également une bonne contribution à l'interaction entre l'Europe et la ville si l'Europe mettait un peu plus l'accent sur la vie communautaire. La participation des autorités locales par l'intermédiaire du comité des régions, qui a été faible jusqu'à présent, semble également s'améliorer.

À mon avis, nos tribunaux contribuent également à la cause de l'État de droit. Cela s'applique aux tribunaux européens, à savoir la Cour européenne de justice et la Cour européenne des droits de l'homme, comme c'est le cas pour tout tribunal de district local ; pour Rödermark, c'est le tribunal de district de Langen.

Chaque année, les tribunaux locaux de la Hesse règlent environ 80.000 procédures civiles, 45.000 affaires familiales et 40.000 procédures pénales ; la durée moyenne des procédures civiles et pénales est de 5 mois.

Je ne peux pas donner de garantie pour chacune de ces procédures, mais je suis convaincu que la qualité et la rapidité de nos tribunaux peuvent être considérées comme convenables. C'est particulièrement vrai dans le cas d'une comparaison internationale.

Il n'y a aucune raison de faire sonner le chant du cygne à l'égard de l'État de droit ou de l'alarmisme. Nombreux sont ceux qui déplorent aujourd'hui l'érosion de l'État de droit et l'associent à leurs propres exigences politiques, qu'ils veulent transporter et renforcer à travers un débat sur l'État de droit, par exemple dans la politique migratoire.

Les débats politiques font partie de la démocratie, mais ils ne doivent pas être transformés à la hâte par des questions fondamentales ou même des crises de l'État de droit. L'insécurité alimentée est un poison pour la confiance dont l'Europe et l'État de droit ont besoin et qui est méritée.

En outre, notre jurisprudence est indissociablement liée à l'Europe.

Cela vaut en particulier pour les poursuites pénales, qui ne doivent pas s'arrêter aux frontières de l'État national, mais s'étendre à toute l'Europe si l'on veut qu'elles soient efficaces.

Rien qu'au Tribunal régional supérieur de Francfort, environ 420 procédures d'extradition ont été menées en 2018. De ce nombre, environ 85 % concernaient des demandes d'extradition en provenance d'États membres de l'Union européenne.

Cela se base sur le mandat d'arrêt européen, valable dans toute l'Europe. Cette méthode simple et facile d'extradition repose sur le principe de la confiance mutuelle. Nous espérons que les droits de la personne recherchée seront également respectés dans tous les autres États membres.

À ce stade, j'en arrive à un point qui nous préoccupe en ce moment et qui fragilise cette confiance. Le développement de l'État de droit dans les différents États membres est une source de préoccupation. C'est particulièrement le cas pour la Pologne.

Au cours des 25 dernières années et plus, le pays a grandement contribué à l'établissement d'un système judiciaire indépendant. Toutefois, l'évolution récente de la situation menace de compromettre ces résultats. Cela vaut en particulier pour l'influence du personnel sur la Cour constitutionnelle et les autres tribunaux, ainsi que les nouvelles possibilités créées de congédier des juges inconfortables ou de les envoyer à la retraite.

Il est nécessaire d'inverser ces développements indésirables afin que le fondement des valeurs de l'Union européenne reste intact et que la coopération juridique non compliquée entre les États membres puisse se poursuivre. L'Europe doit envoyer des signaux clairs afin que la baisse des garanties constitutionnelles ne continue pas à créer un précédent. Malheureusement, les développements en Hongrie et en Roumanie vont également dans la mauvaise direction.

Mais permettez-moi de conclure non pas avec ces préoccupations, mais avec une perspective confiante :

J'espère sincèrement qu'ensemble, nous parviendrons à faire de l'Europe une Europe à nouveau positive. Rödermark et ses villes jumelées peuvent envoyer un signal fort à cet égard.

Sachant que tous les niveaux sont nécessaires : la ville, le pays et l'Europe. Ces niveaux se complètent les uns aux autres, ils dépendent les uns des autres et sont des points d'identification importants pour nous. En tout cas, je me sens moi-même comme un Limbourgeois, un Hessois, un Allemand et un Européen. Et j'aime être tout ça.

Travaillons ensemble pour une Europe sans frontière dans la paix, la liberté et l'État de droit !